



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 12 juillet 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 08/07/2023

Date de publication : 17/07/2023

L'an **deux mil vingt trois, le douze juillet, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BÉDOIN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : M. Christophe CHAUMARD.

Procurations : M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2023-053

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

RAPPORTEUR: Mme Dominique SOUMILLE

Le Comité des œuvres sociales de la commune de Bédoin a pour objet de développer une action sociale en direction des agents de la collectivité.

Par délibération du 6 avril 2023 dans le cadre de l'adoption du budget principal 2023, le Conseil municipal a décidé de lui octroyer une subvention de 4 000€.

Or, les demandes d'adhésion au titre de l'année 2023 dépassent celles de 2022.

Aussi, l'association sollicite une subvention complémentaire de 600€ qui lui permettra de faire bénéficier les agents de l'adhésion au comité national d'action sociale qui délivre de nombreuses prestations sociales pour les agents des collectivités territoriales.

Vu le budget principal 2023,

Considérant les crédits disponibles au chapitre 65,

Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention complémentaire de 600 euros au Comité des œuvres sociales.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 17/7/2023
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 17/7/2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance, Carole PERRIN





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.